

| | | | |
|-----|-------------------------------|------------------------|--|
| 057 | UTBM service communication | Dépêche AEF n°193954 | 19 février 2014 |
| | | Enseignement supérieur | Université de Bourgogne - Université de Franche Comté - Comue - Ensmm - CNRS |

Dépêche n° 193954

Alexandra Caccivio

Dijon, mercredi 19 février 2014, 18:06:01

Ligne directe : 03 80 77 04 07



INFORMATIONS
SPÉCIALISÉES

Domaine : Enseignement supérieur

Rubricage : Actualité - Université - Politique de site - Ecoles supérieures

Reproduction et diffusion interdites sans autorisation écrite de AEF

Pourquoi les universités de Bourgogne et Franche-Comté ont-elles modifié leur projet de Comue et intégré les écoles ?

L'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté révisent leur projet de Comue où, initialement, elles prévoyaient d'associer les écoles par le biais d'une convention. À l'issue d'une réunion organisée le 20 décembre 2013 à Besançon, en présence de représentants de la Dgesip et de la DGRI, les deux universités ont accepté l'entrée des écoles dans la Comue, comme membres fondateurs. Les discussions sont en cours avec, outre le CNRS, l'UTBM, l'ENSMM, AgroSup, l'ESC Dijon et le centre d'Arts et Métiers ParisTech à Cluny. L'un des enjeux : être en position de marche, avec une gouvernance la plus intégrée possible, pour le dépôt d'une candidature à l'idex 2.

Leurs conseils d'administration l'ont tous acté : l'UTBM, l'ENSMM, AgroSup, l'ESC Dijon Bourgogne et le centre d'Arts et Métiers ParisTech à Cluny demandent officiellement leur entrée au sein de la Comue, en Bourgogne Franche-Comté. Ces votes valident les positions exprimées par les directeurs et les présidents des établissements, lors d'une réunion organisée à Besançon le 20 décembre dernier avec les représentants de la Dgesip et de la DGRI. À l'issue de cette réunion, l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté ont accepté d'ouvrir la Comue, dont elles souhaitaient initialement être les seuls deux membres fondateurs (AEF n°185616).

Ce n'est pas un revirement mais un processus d'acculturation. « Les prises de position, à l'UB et à l'UFC, sont intervenues de manière un peu prématurées, à un moment où la loi n'était pas finalisée, indique Claude Bernard, directeur d'AgroSup. Le changement d'approche ne correspond pas à un revirement mais à un processus d'acculturation : depuis les premières annonces, l'esprit de la loi a été précisé par la Dgesip, il s'agit bien de regrouper le plus possible les établissements au sein des Comue. » Claude Bernard se dit satisfait de l'évolution du projet de Comue : « Le statut de membre associé ne donne pas, finalement, de possibilité de participer réellement à la Comue, dit-il. Il risque même de mettre les établissements membres associés dans une situation inconfortable : celle de devoir appliquer des décisions auxquels ils ne sont pas associés ».

TROUVER UN ÉQUILIBRE POUR UNE ÉGALE REPRÉSENTATION DES DEUX RÉGIONS

L'intégration d'AgroSup Dijon change l'équilibre régional. « Lorsque nous avons fait notre premier schéma, les écoles n'avaient pas encore toutes défini leur politique et nous ne savions pas si le ministère de l'Agriculture, en particulier, souhaitait qu'AgroSup entre dans la Comue », explique de son côté Alain Bonnin, président de l'UB. Dans ce contexte, « puisque nous avons convenu de respecter l'équilibre entre la Bourgogne et la Franche-Comté, nous ne pouvions créer la Comue avec d'un côté l'UB, de l'autre l'UFC, l'ENSMM et l'UTBM ». Après le vote d'AgroSup le 12 décembre dernier en faveur d'une intégration au sein de la Comue, la donne a changé, relançant la discussion avec l'ensemble des écoles.

Priorité à l'Ensam Cluny sur l'ESC. En Bourgogne, outre AgroSup, l'ESC Dijon Bourgogne souhaite entrer au sein de la Comue comme membre fondateur, selon le vote en CA intervenu à l'unanimité début février. Son directeur, Stéphane Bourcieu, n'a cependant pas souhaité répondre aux questions d'AEF. Un quatrième établissement bourguignon est également sur les rangs : le centre d'Arts et Métiers ParisTech à Cluny. « Si nous voulons rester sur un équilibre entre la Bourgogne et la Franche-Comté, nous ne pourrions pas intégrer à la fois l'ESC et Cluny », souligne cependant Alain Bonnin. Dans ce contexte, c'est Cluny qui « est prioritaire » sur l'ESC (ancienne école consulaire aujourd'hui sous statut associatif). Cependant, la Franche-Comté continue à discuter avec les autres écoles de son territoire, pour intégrer un 4e établissement et ainsi maintenir l'équilibre entre les deux régions.

« UN ENSEMBLE QUI SERA VISIBLE » (B. CRETIN, ENSMM)

Satisfaction de l'UFC. « Personnellement, j'ai toujours souhaité que les écoles et l'UTBM intègrent la Comue, plutôt que de les laisser sur le bord de la route », dit Jacques Bahi, président de l'UFC, qui estime que la Comue, version 2, « est le bon schéma ». « Je ne souhaitais pas créer une 'ligne défensive' entre universités et écoles, alors qu'elles sont tutelles, en Franche-Comté, d'un même laboratoire phare (Femto-St). Elles ont un lien thématique autour des sciences de l'ingénieur. » La proposition de l'UB, qui visait à intégrer les écoles au sein d'un conseil académique, lui a paru un compromis acceptable « alors [qu'ils ne savaient] pas quelle serait la position d'AgroSup ». Ce conseil académique aurait été chargé « de travailler sur les questions de recherche et de formation » pour lesquelles Jacques Bahi estime que rien ne peut se faire sans les écoles.

Une « vraie place » pour l'UTBM. Pascal Brochet, directeur de l'UTBM, avait défendu, en juillet dernier, son entrée au sein de la Comue comme membre fondateur. Il se réjouit aujourd'hui de la « vraie place » qui lui est accordée. « Cela nous permettra de participer pleinement aux négociations, notamment du futur contrat de projets. Si nous n'avions pas été membres du conseil d'administration, nous aurions à l'inverse subi des décisions auxquelles nous n'aurions pas participé, ou très peu. » « Tout cela va dans le bon sens car, stratégiquement, nous sommes en train de construire un ensemble qui sera visible », dit de son côté Bernard Cretin, directeur de l'ENSMM, qui rappelle que « la Bourgogne et la Franche-Comté sont peu visibles entre les 'gros' blocs » que constituent les universités de Lorraine et de Strasbourg au nord et de Lyon au sud.

LE MODÈLE DOIT « POUSSER D'AUTANT PLUS L'UB ET L'UFC À UNE FUSION »

Une fusion pour 2020 ? « C'est clairement un autre modèle de Comue qui se dessine », dit Alain Bonnin. Ce nouveau modèle implique des partenaires « très divers ». Pour lui, il doit donc « pousser d'autant plus l'UB et l'UFC à une fusion », dans une Comue où deux universités de taille moyenne ne peuvent pas être « un moteur puissant ». « 2020 pourrait être une date acceptable et crédible », dit-il. Le premier projet d'une Comue restreinte, initialement, devait permettre à l'UB et à l'UFC « d'avancer plus rapidement dans le projet de fusion », dit Bernard Cretin. « L'analyse était pertinente, car il est plus facile d'avancer à deux qu'à plusieurs, ajoute-t-il. Simplement, la solution proposée était frustrante pour nous, car elle nous empêchait de participer pleinement aux discussions. »

Ensam Cluny, un site pilote. Dans ce nouveau périmètre envisagé pour la Comue, les Arts et Métiers de Cluny est un site pilote, pour l'Ensam. « Les discussions menées ici vont permettre de voir de quelle manière le réseau Ensam peut entrer dans une Comue, explique Laurent Arnaud, directeur du centre d'Arts et Métiers ParisTech à Cluny. Est-ce comme membre fondateur ou comme membre associé ? La décision dépend de ce que le MESR nous laissera faire et des règles que les universités sont prêtes à accepter, pour nous permettre d'entrer tout en conservant notre autonomie sur des questions comme l'école doctorale. »

Cluny ne pourra pas tout mutualiser. « Le campus Arts et Métiers de Cluny appartient à un établissement national territorialisé, détaille-t-il en effet. Si nous entrons au sein de la Comue, ce n'est pas le campus de Cluny qui entre seul, mais c'est bien l'établissement national. Cela veut dire que les règles d'entrée doivent répondre à ce statut un peu particulier. La loi, en principe, le permet puisqu'elle prévoit des dispositions particulières pour les établissements territorialisés. Il y a des règles sur lesquelles nous ne pourrions pas transiger. Nous ne pourrions pas tout mutualiser. Mais nous pouvons avoir des partenariats sur certains sujets, comme la politique internationale ou l'offre de formation (continue et initiale). »

LA COMUE VERSION 2, UNE « NÉCESSITÉ » POUR L'IDEX 2

Les compétences de la Comue. Les écoles doctorales font partie des missions que les partenaires envisagent de déléguer à la future Comue. « L'Ensam peut garder son école doctorale, cela ne représente pas une difficulté », dit Alain Bonnin. Le président de l'UB plaide pour déléguer à la Comue « tous les dossiers de candidature aux investissements d'avenir », « la politique d'achat pour permettre de dégager plus de marges », « les relations internationales » et « éventuellement la formation continue ». « Le sujet des formations n'a pas encore été abordé, ajoute-t-il. C'est en effet un sujet très identitaire pour les établissements. Mais, notamment sur les masters à petits flux, c'est un débat qu'il faudra aborder pour le prochain contrat qui sera déposé dans deux ans. » Jacques Bahi partage son opinion : « Je ne dis pas que les formations seront portées par la Comue mais il faut que les formations aient un label Comue, dit-il. De plus, entre un diplôme d'ingénieur en mécanique et un master en mécanique, il nous faut travailler le lien entre les deux pour voir, notamment, comment on organise le passage de l'un à l'autre. »

Candidature à l'idex et non aux « universités de taille régionales ». Cette nouvelle configuration, pour la Comue, répond également à « une autre absolue nécessité », selon Alain Bonnin : être en position favorable pour une candidature à la deuxième vague des idex (AEF n°193088). Alain Bonnin souhaite que la Comue se porte candidate au titre des « campus pluridisciplinaires de visibilité mondiale » plutôt qu'au titre des « universités de taille régionale » pour lesquelles François Hollande annonce, dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, un milliard d'euros (AEF n°193119). « Si nous n'avons aucun de ces idex, nous serons en troisième division », alors que « les crédits européens ne seront plus fléchés à l'avenir que sur les grands sites universitaires ». C'est pourquoi « chacun doit comprendre qu'il faut maximiser les chances » : « Nous sommes attendus sur un dispositif très intégré. Or, si nous n'avons pas de gouvernance forte, ce sera clairement un élément de faiblesse pour notre dossier ». Cette « incitation implicite » du MESR, selon les termes de Jacques Bahi, a joué un rôle dans l'évolution du projet de Comue : « C'est logique étant donné que les établissements, en Bourgogne et en Franche-Comté, sont tous d'accord pour candidater à l'idex 2 », dit-il.



Contacts :

- UFC, Delphine Frésard, chargée des relations presse, 03 81 66 58 59, delphine.fresard@univ-fcomte.fr
- UB, Audrey Rahali, chargée des relations publiques, 03 80 39 37 96, audrey.rahali@u-bourgogne.fr